

KNAUF

Fiche Système

KMA Oversize Cinéma

Le système : présentation

Cloisons séparatives composées d'un parement en plaques KS13 et KHD18 et d'une double rangée d'ossatures indépendantes d'une face à l'autre, en montants 125/50 ou 150/50 simples ou doubles. Le vide interne est rempli par une laine minérale.

Le système : pour quoi faire ?

Locaux neufs ou en réhabilitation nécessitant un fort isolement acoustique et dont la perméabilité est nulle :

- Salles de cinémas
- Studios d'enregistrement, ...

Caractéristiques :

Dimensionnement :

Les hauteurs sont déterminées suivant le référentiel CSTB « cloisons de grande hauteur » et le DTA 9/14-991* 01 Add, avec comme critère de flèche $f \leq H/240$.

Plaques :

- KHD18, largeur 1200 mm, épaisseur 18 mm, longueur 2.50 à 3.00 m
- KHD18/900, largeur 900 mm, épaisseur 18 mm, longueur 2.50 à 3.00 m
- KS13, largeur 1200 mm, épaisseur 12.5 mm, longueur 2.50 à 3.00 m

Profilés :

- Montants M125/50 et 150/50 – ép. 6/10^e mm nominal – Z 140
- Rail R 125/40 et 150/40 – Z 275
- Rail R Plus 125/90 et R150/90 – ép. 15/10^e – Z275

Vis :

- XTN 38 et 55 mm
- TTPC 25 et 35 mm

Documents de référence

Mise en œuvre :

Principe de mise en œuvre selon le DTA 9/15-1004 Knauf Métal Acoustique

Résistance au feu :

PV Efectis EFR-15-A-003132 : EI 60

Performances acoustiques :

Simulation AcouS Stiff®

Tableau des hauteurs pour une pression du vent de **10 daN/m² / 15 daN/m²**
Flèche ≤ H/240

Type de cloison	Plaques 1200 mm		Plaques 900 mm	
	375/125-50	380/150-50	375/125-50	380/150-50
Type de plaques	1 KS13/1 KHD 18 + 2 KS13/1 KHD18			
Type d'ossature	125/50	150/50	125/50	150/50
Epaisseur totale (mm)	375	380	375	380
Profilés de départ	2 rails 125	2 rails 150	2 rails 125	2 rails 150
Nb de plaques	2 + 3	2 + 3	2 + 3	2 + 3
Vide interne (mm)	300	305	300	305
Hauteur maximale en m				
Montants simples entraxe 0.60m	5.65 / 5.25	6.05 / 5.60		
Montants simples entraxe 0.40 m	6.25 / 5.80	6.70 / 6.20		
Montants doubles entraxe 0.60 m	6.70 / 6.20	7.25 / 6.70		
Montants doubles entraxe 0.40 m	8.90 / 8.25	9.50 / 8.80		
Montants simples entraxe 0.90m			5.55 / 5.15	5.95 / 5.50
Montants simples entraxe 0.45 m			6.15 / 5.70	6.60 / 6.10
Montants doubles entraxe 0.90 m			6.15 / 5.70	6.60 / 6.10
Montants doubles entraxe 0.45 m			8.80 / 8.15	9.00 / 8.70
Résistance au feu				
	EI 60	EI 60	EI 60	EI 60
Indice d'affaiblissement acoustique				
Epaisseur fibre minérale en mm	2x (70+45)	2x (100+45)	2x (70+45)	2x (100+45)
Rw+C = RA en dB	73	74	73	74

Mise en œuvre :

Le principe de mise en œuvre est décrit dans les DTA 9/15-1004 et 9/09-885 sur les cloisons séparatives Knauf Métal Acoustique. Dans le cas d'utilisation de plaques KHD18/900, les plaques KS13 sont posées à l'horizontale

Dispositions en cas d'exigence de résistance au feu

Joint horizontaux

Ils sont protégés par un feuillard métallique avec un vissage complémentaire de la plaque de part et d'autre du joint, et peuvent dans ce cas être en vis-à-vis.

Si les joints horizontaux ont un décalage minimum de 400 mm d'un parement à l'autre, aucune protection n'est nécessaire.

Organes électriques

Pour ce niveau d'isolement, des organes électriques (prises – interrupteurs) ne peuvent pas être installés dans les cloisons.

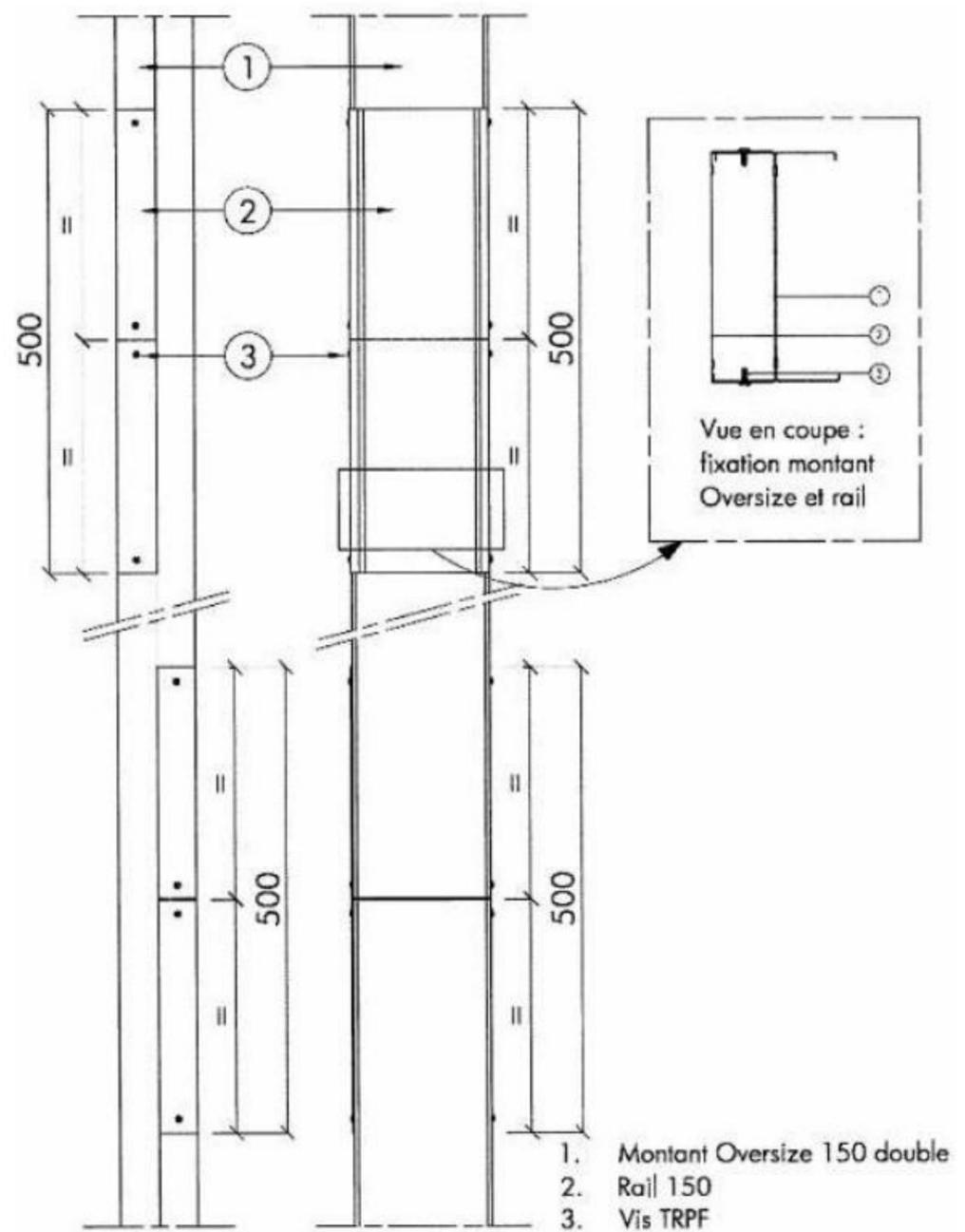
Eclissage des montants

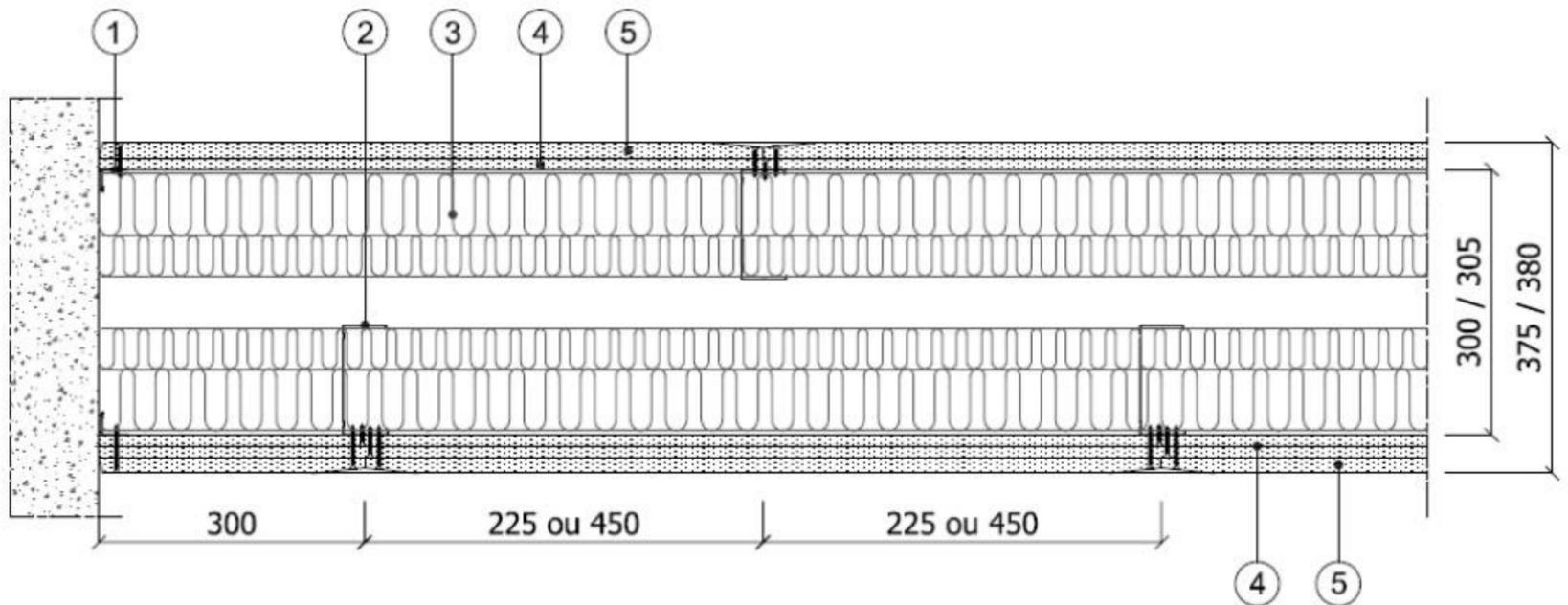
L'éclissage se fait à l'aide d'un morceau de rail de 5/10^e de 500 mm avec 8 TRPF par montant.

Eclissage montant Oversize simple

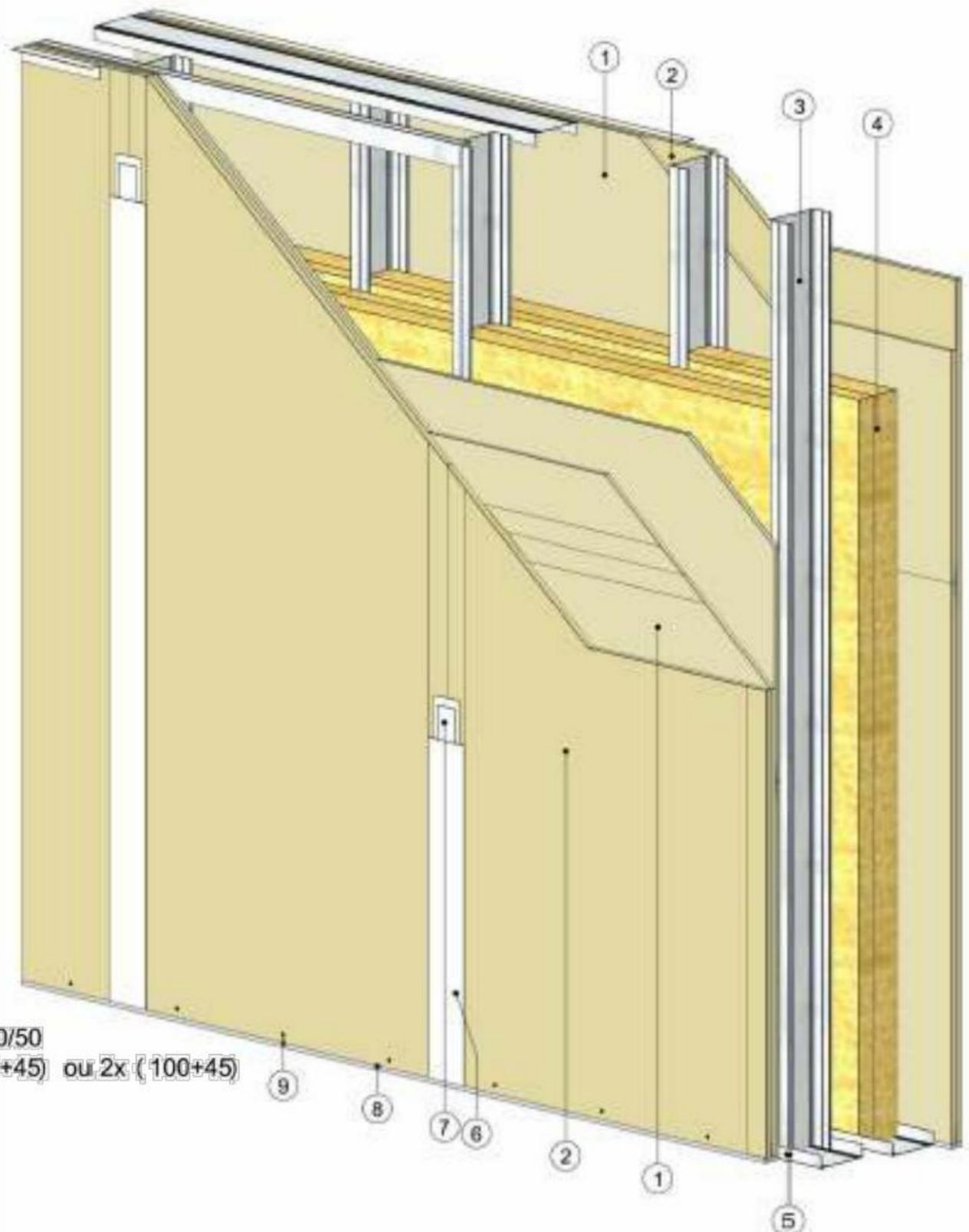


Eclissage montant Oversize double





1. Cornière 25x30
2. Montant simple, 125/50 ou 150/50
3. Laine de verre 2x (70 + 45) ou 2 x (100+45)
4. KS 13
5. KHD 18



1. KS13
2. KHD18
3. Montant 125/50 ou 150/50
4. Laine minérale 2x (70+45) ou 2x (100+45)
5. Rail
6. Enduit à joint
7. Bande à joint
8. Mastic acoustique
9. Vis TTPC

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels